



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Albert Camus
17 Avenue Haussmann
89000 AUXERRE**

**PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du 28/11/2023
de 17h15 à h**

Présidence : **Madame ROMANOWSKI**

Secrétariat :

Nombre de membres du Conseil : 28

Nombre de membres présents : 19

Quorum : 15

ORDRE DU JOUR

N° et nature des questions traitées	Nbre de Feuilles	Réservé à l'Administration
I. Conseil d'Administration : 1.1 Désignation du secrétaire de séance : 1.2 Approbation du compte-rendu du CA du 09/11/2023 II. Gestion administrative et financière : 2.1 Contrats et conventions 2.2 Sorties et séjours 2024 2.3 Budget 2024 III. Questions et informations diverses		
Total des feuillets joints		

Auxerre, le 06/02/2024

La Présidente,

N. ROMANOWSKI
Principale

Le Secrétaire,


A. GAILLARD
Le Principal Adjoint



I. Conseil d'Administration	
1.1 Désignation du secrétaire de séance : M. Gaillard	
1.2 Approbation du compte-rendu du CA du 09/11/2023 :	
Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :	

II. Gestion administrative et financière :	
2.1 Contrats et conventions :	
Présentation du contrat SACEM Demande d'autorisation pour la cheffe d'établissement de signer, pour un an, les droits d'auteurs musicaux pour le collège. Nous n'avons pour le moment pas le montant de ces droits pour 2024. Cependant, il n'y a pas d'autre prestataire pour les droits d'auteurs musicaux. M. Prisot : Quel était le montant pour 2023 ? Mme Mathieu : 594 euros pour le contrat SACEM. Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :	
Contrats MET énergie En ce qui concerne les contrats gaz et électricité pour le gymnase chez MET énergie, les contrats qui engageaient le collège pour 36 mois, sont renouvelés tacitement pour 36 mois. Les dates d'échéance sont le 4 février 2024 pour le gaz et le 20 janvier 2024 pour l'électricité. Un groupement d'achat pour des tarifs plus intéressants est prévu en 2024. Il est donc proposé de résilier ces contrats de gaz et d'énergie pour pouvoir en bénéficier. Il est donc demandé au conseil d'administration d'autoriser la cheffe d'établissement à signer cette résiliation. Les contrats de gaz et d'électricité du gymnase seront donc rattachés aux contrats existants pour le collège, après les dates effectives de fin de contrat. M. Prisot : En ce qui concerne la participation au groupement d'achat pour l'électricité, peut-on savoir quand cela a été voté ? Mme Mathieu : Les contrats ont été repris en totalité pour le gaz et l'électricité. Ce qui a été voté au dernier CA, c'est la signature de convention pouvant intégrer un groupement d'achat. Celle de l'électricité a été voté en juillet. Le collège est déjà dans cette démarche. Le nouveau groupement à venir permet de bénéficier de nouveaux tarifs avantageux. Actuellement, le gymnase est pris en charge dans un contrat à part. L'idée est donc de rattacher les contrats du gymnase aux contrats existants du collège. M. Ulas : L'établissement étant public, pourquoi a-t-on besoin de se rattacher	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Albert Camus
17 Avenue Haussmann
89000 AUXERRE**

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du 28/11/2023
de 17h15 à h

à des groupements publics ? Ne serait-il pas plus intéressant que l'État fasse directement cette négociation des tarifs, pour simplifier la tâche de l'ensemble des établissements publics ?

Madame Romanowski : Nous n'avons pas de réponse à cette question au niveau global. En ce qui concerne l'établissement, l'idée est d'avoir des tarifs préférentiels.

M. Ulas : Les autres collèges de l'Yonne sont-ils dans ces groupements d'achats ? Ont-ils les mêmes tarifs ?

Mme Mathieu : C'est le conseil départemental qui propose ces vagues d'entrée dans les groupements d'achats. Ces vagues correspondent aux fins de contrats de chaque EPLE.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

2.2 Sorties et séjours 2024 :

Camus fait son tour de France

Il s'agit d'un projet de sortie de la section sportive VTT, porté par M. Levalet, pour 12 élèves et 3 accompagnateurs.

La participation des familles est de 70 euros et la participation du collège de 610 euros.

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer contrats et conventions permettant la réalisation de ce projet, de percevoir l'argent des familles et des dons et subventions.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

Sortie à Bibracte.

Il s'agit d'un projet de Mme Munier pour les élèves latinistes : visite de Bibracte sur une journée. Le budget global est de 1207 euros. Une participation du FSE est prise en compte à hauteur de 5 euros par élèves. Cela permet de baisser le coût pour chaque famille. Celui-ci s'élèverait à 6,81 euros. Le coût pris en charge par l'établissement au titre du transport des accompagnateurs serait de 47,24 euros.

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer contrats et conventions permettant la réalisation de ce projet, de percevoir l'argent des familles et des dons et subventions.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

Sortie à Verdun

M. Genestier présente le projet de sortie, qui devrait avoir lieu le 2 avril. Ce projet est réalisé depuis 5 à 6 ans. La fédération Maginot finance habituellement le trajet, mais une sélection est toutefois faite au préalable, en fonction des projets présentés. La réponse pour le collège sera connue en janvier.

En ce qui concerne les entrées, elles sont prises en charge par ADAGE, dans



le cadre du Pass Culture.

Si le projet est retenu, il n'y aurait pas de coût pour les familles. En revanche, en cas de rejet du financement du transport, le coût famille serait de 24,54 euros.

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer contrats et conventions permettant la réalisation de ce projet, de percevoir l'argent des familles et des dons et subventions.

Mme Mathieu : Le projet proposé au vote doit être le plus sincère. N'ayant pas de réponse de la fédération Maginot. Cela explique la proposition de budget incluant la participation des familles. Nous présenterons un nouveau budget réactualisé une fois que la réponse sera reçue ou une fois le voyage passé.

M. Ulas : Quelles classes sont concernées par ce voyage ?

Mme Romanowski : les classes de 3E et 3F.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

Voyage en Allemagne à Bodensee, près du lac de Constance

Le projet de voyage est porté par Mme Leroy, avec le support de deux collèges : le collège Albert Camus et le collège Pierre et Jean Lerouge de Chablis. 20 élèves et 2 enseignants de chaque collège participeront au voyage. Une participation du FSE à hauteur de 600 euros est prise en compte dans le budget du voyage pour la partie concernant le collège Albert Camus.

Le coût pour le collège, au titre de la part accompagnateur, serait de 842,62 euros. La part famille s'élèverait quant à elle à 391,31 euros.

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer contrats et conventions permettant la réalisation de ce projet, de percevoir l'argent des familles et des dons et subventions.

M. Juvet : Pourquoi ne pas capitaliser sur le jumelage de la ville allemande de Worms avec la ville d'Auxerre ?

Mme Romanowski : Cela appartient à l'enseignant en charge du projet.

M. Juvet : Il peut y avoir des contacts faciles pour assurer l'accueil dans la ville de Worms.

M. Prisot : Les voyages scolaires dépendent des projets pédagogiques en cours. Il est également possible que certains enseignants n'aient pas la notion de cette possibilité.

M. Juvet : La ville de Worms est un jumelage vraiment actif pour la ville d'Auxerre. Différents lieux y sont à découvrir et les possibilités d'accueil sont nombreuses.

M. Prisot : Cela peut être intéressant mais il s'agit de la liberté pédagogique de chaque enseignant.

M. Juvet : Il s'agissait de faire un constat de manière général et non de remettre en cause ce projet en particulier.

Mme Divaret Chappee : Le voyage étant prévu au mois de mars, quand est



prévu le début du financement pour les familles ?

Mme Mathieu : Le financement est étalé sur trois mois : les 15 janvier, 15 février et 10 mars avec un départ prévu le 18 mars. Il n'est malheureusement pas possible d'avancer cette possibilité de règlement en décembre avec le passage à Opale.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

Sortie géologie-escalade

M. Priset présente le projet porté par l'équipe EPS et particulièrement par M. Jacquemard. Plusieurs activités de pleine nature sont régulièrement proposées dans l'établissement. Il y a la volonté, dans ce projet, de sortir l'ensemble du niveau 4^{ème}, ce qui explique un étalement de la sortie sur trois jours : deux classes seront accompagnées par jour, avec six enseignants. Une journée complète est prévue pour les élèves, avec une sortie géologie accompagnée par Mmes Mativet et Ravatin, et une sortie escalade avec une personne reconnue brevet d'état qui accompagne l'activité en plus de quatre enseignants d'EPS. Cela permet d'appliquer ce qui a été appris dans un site naturel d'exception, proche, et adapté à la pratique : les Rochers du Saussois. Le Brevet d'état assure l'équipement et une descente en rappel de 50 m et une chute libre de 15 m.

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer contrats et conventions permettant la réalisation de ce projet, de percevoir l'argent des familles et des dons et subventions.

Mme Mathieu : Le FSE finance ce projet à hauteur de 5 euros par élèves, ce qui représente 690 euros. La part accompagnateur est prise en charge par le collège à hauteur de 229,32 euros. Le coût pour les familles sera de 7,74 euros.

M. Le Corre : Quelle est la date de ce projet ?

Mme Romanowski : Il doit avoir lieu en juin.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

Sortie au Louvre

Ce projet est proposé par Mmes Michelon et Bousquet. 54 élèves et 5 accompagnateurs sont concernés pour cette sortie au Louvre. L'entrée est gratuite.

Le FSE participe à hauteur de 10 euros par élève. Le coût famille est de 9,49 euros. Le collège finance les 5 parts accompagnateurs.

Deux classes de 3^{ème} sont concernées.

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer contrats et conventions permettant la réalisation de ce projet, de percevoir l'argent des familles et des dons et subventions.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

2.2 Budget 2024 :



Mme Mathieu annonce une modification pour la partie AP du budget 2024 dans les reliquats de crédits d'état. D'une part, la ligne projet NEFLE classe flexible avec un réajustement en raison d'une des prestations prévues qui ne se fera pas sur le budget 2023 mais sur celui de 2024 : la prestation Jeu ; ainsi qu'un reliquat sur la commande faite à MANUTAN, le matériel ne se faisant plus n'étant donc pas livré. Le montant pour cette dernière commande est donc réintégré. D'autre part, à la ligne crédit d'état 13 MS, le reliquat par suite de la DBM du dernier CA a été validé par l'autorité de contrôle. Le montant au plus juste est donc inscrit au budget.

Mme Mathieu présente le budget de l'établissement.

Précision est faite en ce qui concerne la baisse de la dotation globale de fonctionnement. La mise en place du CPE par le conseil départemental explique cette légère baisse. Ainsi, la gestion des chaufferies est dorénavant prise en charge par la SPIE. Cela dispense l'établissement de plusieurs dépenses dont celle d'entretien des chaufferies notamment.

M. Carlès : Pourquoi y a-t-il une prévision de baisse de la dépense au niveau du fond social ?

Mme Mathieu : La règle est d'ouvrir une ligne de dépense à 70 % des dépenses de l'année précédente. Il s'agit d'une circulaire académique, avec la possibilité de demander des fonds supplémentaires.

M. Carlès : Est-ce une nouveauté ?

Mme Mathieu : Non. Il s'agit d'ouvrir une ligne avec un montant défini, avec la possibilité ensuite de demander un financement supplémentaire.

Présentation du service AP

M. Priset : Peut-on savoir d'où vient cette indication de plafond de dépense de 7 € ?

Mme Mathieu : Oui, il s'agit du livret d'instruction et de recommandation émis par le Conseil Départemental.

M. Priset : Ce choix n'a pas été voté en séance du Conseil Départemental.

Mme Mathieu : Il s'agit des recommandations du Conseil Départemental pour la répartition du budget.

M. Carlès : Nous reviendrons sur cette question lors d'une question diverse à ce sujet.

Présentation du service VE

Présentation du service ALO

Mme Mathieu précise que la baisse concernant les produits d'entretien fait partie des questions diverses. Elle indique trois postes de travail cette année pour aller vers une baisse des dépenses pour l'établissement : les produits d'entretien, les copieurs et l'affranchissement.

Il y a une augmentation très forte des dépenses pour les copieurs : de 7 225,70 euros (consommation réelle en 2022) à 12346,69 euros en 2023. La prévision est de plus de 14000 euros en 2024. Il est nécessaire de revoir les dépenses. Mme Mathieu précise que le contrat prend en compte le nombre de copies et la maintenance.



M. Carlès : Peut-on savoir quelle est la cause de cette augmentation forte ? Est-ce lié au prix du papier ou au nombre de copies ?

Mme Mathieu : Le papier n'est pas inclus dans le contrat cohésio. C'est la location, l'entretien, le nombre de copies et la maintenance des copieurs qui font partie du contrat. Trois copieurs sont en location dans l'établissement.

Cela représente une somme importante.

M. Carlès : L'arrivée du troisième copieur est-il la raison de ces dépenses supplémentaires ?

Mme Mathieu : L'augmentation est notamment liée au coût de la location des copieurs et notamment à l'arrivée d'un troisième copieur. Cela coûte plus cher mais assure un confort pour les équipes éducatives.

M. Carlès : La somme est passée pratiquement du simple au double pour un troisième copieur ?

Mme Romanowski : C'est ce qui est ouvert au crédit. Mme Mathieu présente un budget au plus juste. Il a été nécessaire l'année dernière de remettre à plat les contrats copieurs. Ce qui a été ouvert au crédit depuis deux ou trois ans ne correspondait pas à ce qui était consommé. Cela explique un budget qui tente de prendre en compte des dépenses au plus près des consommations réelles.

Nous cherchons donc dorénavant à aller au plus proche de cette consommation.

Jusqu'à maintenant la prévision était inférieure à la consommation constatée.

M. Carlès : L'augmentation forte reste toutefois mystérieuse pour moi.

M. Ulas : Il semble qu'il y ait 50 % de hausse pour 50 % de copieurs en plus.

Cela peut s'expliquer. Cependant, il semble nécessaire de maintenir le troisième copieur.

Mme Mathieu : Oui. Toutefois, le nombre de copies va être suivi pour essayer de diminuer les dépenses. En 2022, 480 000 copies ont été faites. Le compte n'est pas finalisé pour 2023.

M. Ulas : Il faut noter que ce type de contrats fonctionne avec des paliers. Lorsqu'on dépasse un palier, les copies deviennent beaucoup plus chères, puisque le contrat n'est pas respecté.

Mme Mathieu : Le coût correspond en effet à la consommation réelle.

M. Ulas : Il peut être nécessaire de revoir le contrat au plus juste du nombre de photocopie.

Le contrat est dorénavant au plus juste aujourd'hui. Le nombre de copies détermine la hausse.

M. Ulas : Il faut avoir une vigilance pour le nombre de copies couleurs qui sont beaucoup plus chères. Cela peut également expliquer une hausse de tarif.

Mme Mathieu : La différence de coût pour les copies couleurs est effectivement conséquente.

En ce qui concerne les crédits ouverts pour les produits d'entretien, une différence entre le budget prévu et le budget réel est observé ces dernières années : 15 047,26 euros en 2022, 19 792,14 euros en 2023. Les crédits ouverts pour 2024 sont donc de 18 166,18 avec un objectif de diminution des coûts des produits d'entretien.

M. Le Corre : Il y a une hausse constante des produits d'entretien depuis plusieurs années.

Présentation du service SRH

Une augmentation des tarifs repas pour les commensaux est prévue pour 2024. En revanche, le tarif reste le même pour les élèves.



Mme Mathieu présente la situation particulière liée à la restauration provisoire. Le budget présenté pour le SRH est à l'équilibre mais la prudence s'impose. Il y a une baisse importante du nombre d'élèves DP et de commensaux. Il faut donc être prudent sur les dépenses. M. Le Corre : La prudence doit être aussi sur les effectifs : tout repas commandé est un repas payé. M. Le Corre : Est-il possible d'avoir le diaporama présenté ? Mme Mathieu : Oui M. Ulas : Quel est notre fonds de roulement actuel ? Mme Mathieu : Il est de 74 000 € environ. M. Ulas : Est-ce que cela représente les 45 jours de fonctionnement minimum attendu ? Mme Romanowski : Oui. Pour conserver ce fonds de roulement, nous avons fonctionné avec la dotation initiale uniquement en cette fin d'année. Nous ne souhaitons pas effectuer de prélèvement sur fond de roulement pour maintenir celui-ci, qui est au plus bas. Il n'était possible que de prélever une somme restreinte. M. Carlès : Pourquoi les dépenses prévues en infirmerie ont disparu du service VE ? Mme Mathieu : Les préconisations du Conseil Départemental sont d'inscrire ces dépenses dans le service ALO. Le budget prévu reste identique. M. Carlès : Comment est déterminé ce montant ? Mme Romanowski : Celui-ci est très variable d'un établissement à l'autre. Au collège Albert Camus, le budget est de 500 euros depuis plusieurs années, en fonction des besoins exprimés. M. Le Corre : Est-ce que dans le service ALO, les adhésions au groupement d'achat sont revues à la baisse avec la restauration provisoire ? Mme Mathieu : Nous sommes en attente de tous les éléments pour pouvoir baisser ou ne pas souscrire à ces groupements. M. Le Corre : Une ligne achat de matériel est prévu au SRH avec une augmentation entre 2023 et 2024. Quel est le matériel prévu ? Mme Mathieu : Il s'agit de l'achat de vaisselle prévu. Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :	
--	--

III. Questions et informations diverses :	
--	--



Lutte contre le harcèlement scolaire

M. Gaillard présente les résultats des grilles d'auto-évaluation pour lutter contre le harcèlement scolaire.

Questions diverses

- *Est-il possible sur le budget de chaque sortie et voyage de faire apparaître le montant par élève du don FSE ? (Sensibilisation des parents sur le rôle du FSE)*

Précisé lors de la présentation du budget.

- *Sur le budget global, est-il possible de nommer explicitement le don FSE (code 746800) ?*

Mme Mathieu : Cela n'est pas permis avec la matrice Opale.

- *Dépenses prévues : pourquoi la location de photocopieurs passe-t-elle de 4600 à 14200 € ?*

Réponse faite lors de la présentation du budget

- *Peut-on avoir un point sur les prestations de restauration Elite ? Y'a t-il un retour des familles ? A-t-on constaté une baisse de la fréquentation élèves ?*

Mme Mathieu : La baisse de consommation a été évoqué. Il y a environ 40 demi-pensionnaires en moins et très peu de commensaux.

Mme Divaret Chappee : Sait-on pourquoi ils ne sont plus inscrits ?

Mme Romanowski : Il s'agit d'un choix par rapport au changement de restauration. Pour les commensaux, n'ayant pas de salle spécifique pour leur repas, il s'agit d'un frein pour s'y restaurer.

- *Peut-on avoir un point sur les conséquences de l'organisation actuelle du service de restauration pour les agents et la Vie scolaire ?*

*Mme Romanowski : Une nouvelle organisation a été mise en place pour le service vie scolaire : la restauration étant plus isolée, cela nécessite des aménagements. Les assistants d'éducation sont très présents pour surveiller et accompagner les élèves au bâtiment restauration.
En ce qui concerne la réorganisation du fonctionnement pour les agents, celui-ci nécessite davantage un travail de conditionnement et de mise en place. Les installations sont meilleures que dans l'ancienne cuisine mais ne permettent que de réchauffer. Seul le téléphone est en attente pour permettre une communication entre les bâtiments du collège et le bâtiment de restauration.
Enfin, pour l'accueil des élèves, cela n'a pas allongé le temps de service, malgré la baisse de places pour accueillir les élèves.*



M. Carlès : N'y-a-t-il pas de surcharge de travail pour le service Vie Scolaire ?

Mme Romanowski : Le travail a dû être repensé en termes de poste.

- *Quelle est la réponse du Conseil départemental pour le remplacement de l'agent territorial absent pour un mois ?*

Mme Mathieu : La première réponse apportée est le remplacement d'un agent à partir de deux agents absents pour un minimum de 15 jours. Nous avons sollicité malgré tout le conseil départemental. Il nous a été répondu qu'en cas de prolongement de l'arrêt, un remplacement pourrait être envisagé au mois de janvier. Il n'y a pas de possibilité de remplacement à ce jour.

M. Prisot : Cela est problématique. L'arrivée du gymnase depuis deux ans et l'entretien du terrain de sport transmis au collège n'a créé qu'un poste à 80 % pour ces nouvelles tâches. S'il manque quelqu'un, les autres agents doivent compenser une charge de travail déjà forte et sont à flux tendu. Cela ne semble pas très respectueux.

M. Le Corre : Nous sommes en mode dégradé et le travail reste à la charge de ceux qui reste. Cependant, cela est plus problématique pour le service général. Le service de restauration a pu s'adapter.

- *Que prévoit le CD pour compenser les coûts de viabilisation pour l'occupation du gymnase hors temps scolaire ?*

Mme Mathieu : Nous y avons répondu lors de la présentation du budget. Une vérification de la compensation par la part de l'association AS Héry de 7,62 euros sera faite.

M. Prisot : Le geste du département pour les clubs sportifs est positif. Cependant, il est important de savoir quelle est la compensation pour l'établissement. Le partage du gymnase est une bonne chose mais la compensation sera-t-elle suffisante ? Une demande est à faire au conseil départemental pour que la différence constatée soit prise en compte.

Mme Romanowski : C'est un engagement d'un des élus présents lors de la réunion à ce sujet.

M. Prisot : Il semble nécessaire que cela soit écrit.

- *La baisse des dépenses prévues sur les produits d'entretien entraînera-t-elle une baisse de leur qualité ?*

Présenté lors du budget.

- *Pouvez-vous nous expliquer pourquoi dans les sorties voyages apparaît Collège au cinéma avec un montant qui ne correspond pas à des parts accompagnateurs et qui ne figurait pas dans cette rubrique au budget 2023 ? (Cf extrait du rapport du chef d'établissement) :*

"Domaine « Voyages » et « Sorties »



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Albert Camus
17 Avenue Haussmann
89000 AUXERRE**

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du 28/11/2023
de 17h15 à h

Sont budgétisés un certain nombre de projets pédagogiques :

- Séjour en Allemagne, budget prévisionnel de 9268.82 € dont une participation de l'établissement de 842.62 € (part des accompagnateurs)*
- Projet « Camus fait son tour de France », budget prévisionnel de 4295.09 € dont une participation de l'établissement de 610 € (part des accompagnateurs)*
- Sortie à Bibracte, budget prévisionnel de 1207 € dont une participation de l'établissement de 54.24 € (part des accompagnateurs).*
- Sortie à Paris, budget prévisionnel de 1150 € dont une participation de l'établissement de 97.54 € (part des accompagnateurs)*
- Sortie géologique/escalade au rocher du Saussois, budget prévisionnel de 1987.70 € dont une participation de l'établissement de 229.58 € (part des accompagnateurs)*
- Des sorties pédagogiques diverses sont prévues : collège au cinéma pour les 6èmes, rallye maths ... et seront financées à hauteur de 2172.50 euros par l'établissement.*

Montant total de la dotation de fonctionnement affectée à la part accompagnateurs : 4006.48 €

Le Département de l'Yonne préconise un plafond de 7 € / élève appliqué à 618 élèves soit un montant maximum de 4326 € pour la part de la dotation globale de fonctionnement affectée à la part accompagnateurs."

Cette ligne regroupe toutes les sorties pédagogiques : les sorties prévues comme celles d'opportunité non connues à ce jour.

M. Carlès : Depuis plusieurs années, le conseil départemental demande de limiter la part accompagnateur sur les voyages et sorties à 7 euros par élève. Il est nécessaire que nous comprenions cette préconisation. S'agit-il du budget que le collège peut mettre pour les voyages et sorties ?

Mme Romanowski : C'est bien ça. D'autre part, nous avons besoin d'une ligne globale au budget pour pouvoir couvrir toutes les possibilités.

M. Prisot : Ce choix du département est peu égalitaire par rapport aux différentes disciplines. La part accompagnateur peut être beaucoup plus importante pour l'EPS. De plus, cette part est plus élevée pour les autres départements : de 8 à 11 euros. L'Yonne est le département proposant un tarif le plus bas. De plus, dans l'Yonne, cela n'est pas affiché, pas voté, ce qui est le cas dans d'autres départements.

Mme Mathieu : Il faut savoir qu'en cas de dépassement de notre côté, une baisse du budget d'autant sera prévue l'année suivante.

Mme Mathieu lit les recommandations du conseil départemental pour expliquer ce point.

Mme Mathieu : La construction du budget se calque sur les recommandations du



conseil départemental.

Mme Romanowski : Il faut ajouter que plus nous organisons de voyages et de sorties moins il y aura de budget pour le service AP.

M. Prisot : En EPS, l'encadrement est d'un élève pour 12 élèves lors des sorties. Cette limite nous empêche de faire certaines sorties. Or, si l'EPS prend un budget plus important pour l'EPS, les autres disciplines vont être impactées. Cela a déjà été abordé au conseil départemental. Il s'agit davantage d'une question de budget que d'une question d'apport pour les élèves.

Mme Romanowski : Des règles s'imposent aussi pour qu'on puisse payer le reste et la viabilisation. Les voyages sont possibles mais contraints par le budget et les baisses l'année suivante. Cela peut aussi fortement impacter le budget du service AP.

- *Sorties et voyages divers (2172,50€) : Peut-on avoir le détail et le coût des projets ?*

Mme Mathieu : Cette ligne regroupe toutes les sorties pédagogiques : les sorties prévues comme celles d'opportunité non connues à ce jour.

- *Chapitre 0RECEP : à quoi correspond la dépense prévue de 1200€ (x3 par rapport à 2023) ?*

Mme Mathieu : En 2022, cela représentait 592,64 euros dépensés. En 2023, les dépenses sont de 776,74 euros à ce jour, auxquelles s'ajoutent les dépenses de ce jour pour le CA. Il est donc prévu un budget d'environ 850 €.

M. Le Corre : Avant 2023, les dépenses étaient supportées par le SRH. Depuis 2023 il a été décidé que ce ne soit plus le cas. Les frais de réception sont pris sur le service ALO.

Mme Mathieu : Il y a une hausse supplémentaire parce que M. Le Corre ne peut plus cuisiner sur place. Cela nous amène à commander, avec une hausse de prix.

- *Comment est régulée la température des différents bâtiments en fonction des écarts de température extérieure ? (Froid dans certaines salles le matin)*

Mme Mathieu : Le chauffage est géré par la SPIE. En cas de demande d'intervention pour une régulation, il faut prendre contact avec la SPIE. Nous avons eu un souci sur un brûleur pour une des chaudières. Celle-ci a disjoncté ce week-end. La réaction de la SPIE a été rapide mais le temps de chauffe étant long, la température était basse lundi matin.

De plus, la SPIE tente de diminuer les coûts par une adaptation de la courbe de chauffe. Il s'agit d'optimiser et d'ajuster pour une baisse des coûts, en maintenant le confort. M. Provost nous aide également dans cette vigilance.

M. Carlès : Je vais vous transmettre des photos prises ce matin et cette après-midi concernant le bâtiment 3 : une porte est bloquée ouverte malgré la température extérieure. Une photo d'un thermomètre à cet endroit sera ajoutée montrant la température à 12 degrés. Il va falloir fermer les portes pour protéger du froid.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Albert Camus
17 Avenue Haussmann
89000 AUXERRE**

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du 28/11/2023
de 17h15 à h

M. Juvet : Est-ce le même lieu que celui évoqué la dernière fois ?

M. Carlès : Oui, mais il est apparemment impossible d'intervenir pour le conseil départemental. Que peut-on faire pour que les portes soit fermées ?

Mme Romanowski : Dans un premier temps, il s'agit de compter sur l'intelligence collective.

M. Carlès : L'intelligence collective n'est pas que chacun ferme la porte derrière lui. En ce qui me concerne, « Collective » me fait penser à la collectivité et à son intervention.

Mme Mathieu : Nous sommes en attente d'une réponse de la collectivité. Cette difficulté a été évoquée et constatée par M. Vergon. Il sera présent le 6 décembre pour la CHS.

M. Carlès : Ce n'est pas la première visite.

- *Les buttes de terre créées pour les travaux sont-elles définitives ? Inquiétude par rapport à l'empiètement de 10m sur le terrain de football.*

Mme Romanowski : nous n'avons pas de réponse à ce sujet pour le moment, mais ce n'est pas prévu par le projet initial.

M. Prisot : Nous sommes inquiets car le nombre de mètres est changeant sur le terrain de foot. Nous voulons être bien sûrs de la réalité finale en amont pour éviter de voir de grandes différences entre ce qui est annoncé et ce qui sera constaté.

M. Juvet : Quel est ce projet ?

Mme Romanowski : Il s'agit du projet d'une nouvelle demi-pension. Cette restructuration empiète sur le terrain.

Mme Mathieu : Nous poserons la question lors de la prochaine réunion de chantier, le 7 décembre.

M. Juvet : Est-il possible d'en avoir les plans ?

Mme Romanowski : Ils ont été transmis lors d'un CA, l'année dernière. Ils seront envoyés à nouveau.

Rapport du Chef d'établissement

M. Carlès : La restructuration du bâtiment 3 peut-elle être enlevée du rapport du Chef d'établissement ?

Mme Romanowski : Oui.

M. Carlès : Dans la partie politique de l'établissement, y a-t-il des conséquences à la non-ouverture de subventions spécifiques ?

Non, elles apparaissent au fur et à mesure

M. Carlès : L'établissement est-il raccordé à la fibre ? Si oui, peut-on savoir qui paye ?

Mme Mathieu : Nous sommes raccordés à la fibre et cela est pris en charge par notre abonnement.

M. Carlès : Cela clarifie les informations. Nous n'en avons pas eu auparavant.

Mme Romanowski : Nous n'en avons pas l'année dernière.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Albert Camus
17 Avenue Haussmann
89000 AUXERRE**

**PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du 28/11/2023
de 17h15 à h**

--	--

La séance est levée à 19h10

Auxerre, le 06/04/2024

La Présidente,

N. ROMANOWSKI



Le Secrétaire,

A. GAUJARD

